

Séance du vendredi 04 novembre 2011

~~~~~

L'an deux mille onze, le quatre novembre à dix neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie du Seure sous la présidence de Monsieur MARTIN Jean-Michel, Président ; d'après les convocations en date du 28 octobre 2011.

Présents : MMES THOUARD Geneviève et POTTIER Agnès, MM. MARTIN Jean-Michel, BEGEY Jean-Marie, VARANCEAU Jean-Luc et ROUDIER Patrick.

Absents : MM. VICENTY Jean-Michel, HAY Didier et VITRY Jean.

Invité présent : PERAT Jean-Michel.

M. VARANCEAU Jean-Luc a été nommé secrétaire de séance.

## =====**Ordre du Jour**=====

- 1- Devis complémentaire pour la mise en conformité du tracto-pelle
- 2- Financement

=====

### **1-Devis complémentaire pour la mise en conformité du tracto-pelle**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le tracto-pelle a été transporté aux établissements ACMI pour y faire effectuer les réparations prévues. Les techniciens ont démonté l'engin. Ils ont mis au jour deux anomalies concernant les vérins de rotation qui n'avaient pas pu être constatées lors de l'établissement du devis.

C'est pourquoi, un devis complémentaire est proposé pour la somme 1650,00 € HT (soit 1 973,40 € TTC).

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de faire effectuer les travaux supplémentaires pour la somme de 1 650 € HT, ce qui porte le montant total de la mise aux normes à 15 225 €HT (soit 18 209,10 € TTC).

### **2 - Financement des travaux**

Monsieur le Président expose,

Vu les dépenses prévues pour les travaux de mise en conformité du tracto-pelle,

Pour l'équilibre du budget, il propose de contracter un emprunt pour la somme de 18 300 €.

L'offre de la caisse du Crédit Agricole a été retenue d'après les critères suivants :

- montant : 18 300 €
- durée : 5 ans
- taux fixe : 4,27 %
- périodicité : trimestrielle.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de souscrire l'emprunt auprès crédit agricole selon les caractéristiques ci-dessus.
- autorise Monsieur le Président à signer les documents nécessaires.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h00 et ont signé au registre les membres présents.*